

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025  
 Nombre de conseillers : en exercice : 12  
                                   Présents : 9  
                                   Votants : 9 + 3 pouvoirs

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN,  
 Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Erwan GRUX, Jean-François VOGEL, Philippe DAVID.

Excusée :

Philippe LOUIS-DREYFUS donne procuration à Pascal LIEUVE  
 Flore MOKHNACHI donne procuration à Erwan GRUX  
 Adeline CORRIGNAN donne procuration à Philippe JACQUET

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

**10 - Affectation du résultat 2024 – budget Eau et Assainissement M49 - exercice 2025**

Réuni sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente :

➤ un excédent cumulé de fonctionnement de	+ 363 693,86 €
➤ un excédent cumulé d'investissement de	+ 32 107,42 €
➤ un solde des restes à réaliser de	+ 0,00 €

**Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :**

✓ **au compte R 002** (excédent d'exploitation reporté)  
 du budget primitif 2025 + 363 693,86 €

✓ **au compte R 001** (excédent d'investissement reporté)  
 du budget primitif 2025 + 32 107,42 €

Votants : 12 Pour : 9 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,  
 Philippe AGULHON

Le secrétaire de séance  
 Pascal LIEUVE